



# Les discours

n°2, mercredi 20 novembre 2002

## JOURNEE du Mardi 19 novembre

### **SEANCE SOLENNELLE D'OUVERTURE DU 85<sup>ème</sup> CONGRES DES MAIRES DE France**

- Allocution de Monsieur Bertrand DELANOE, Maire de Paris..... 2
- Allocution de Monsieur Daniel HOEFFEL, Président de l'Association des Maires de France ..... 4
- Message de Monsieur Jean-Paul DELEVOYE, Ministre de la Fonction publique, de la réforme de l'Etat et de l'aménagement du territoire ..... 6
- Allocution de Monsieur Jean-Pierre RAFFARIN, Premier ministre ..... 7

### **ASSEMBLEE GENERALE DE L'AMF**

- Complément au rapport d'activité, de Monsieur André LAIGNEL, Secrétaire général de l'AMF ..... 11
- Intervention de Monsieur Jacques PELISSARD, Premier vice-président de l'AMF, Président de la commission intercommunalité..... 13

**Allocution de Monsieur Bertrand DELANOË,  
Maire de Paris**

**Quelques mots d'accueil de M. Hoeffel, président de l'AMF**

*Monsieur le maire de Paris, cher collègue Bertrand Delanoë, les maires de France sont particulièrement heureux de pouvoir accueillir aujourd'hui chaleureusement le maire de Paris, et nous vous remercions de votre présence. Nous vous remercions, cher collègue, d'avoir réservé hier une de vos premières sorties à la journée de l'outre-mer de l'AMF, et nous vous remercions aujourd'hui de rester fidèle à la tradition selon laquelle le maire de Paris accueille le congrès de l'AMF.*

*Nous vous remercions d'avoir réservé une de vos premières sorties à notre congrès. L'agression dont vous avez été la victime nous a tous profondément, très profondément touchés et marqués. Chacune et chacun d'entre nous a été solidaire dans l'épreuve que vous avez traversé, et nous nous réjouissons aujourd'hui de vous voir reprendre votre place avec courage et avec sérénité. Soyez-en remercié du fond du cœur.*

*Monsieur le maire, vous avez la parole.*

**Monsieur le Premier ministre,  
Madame et messieurs les ministres,  
Monsieur le Président, cher Daniel Hoeffel,  
A tous les membres du Bureau de notre association,**

Bien sûr, j'ai une pensée particulière et tout à fait amicale pour Jean-Paul, notre ancien président à qui je souhaite vraiment le meilleur dans ses nouvelles fonctions. Puisqu'il sera amené de nouveau à travailler avec nous tous, nous serons exigeants avec lui comme il savait l'être en notre nom.

Et surtout vous tous, mes chers collègues, maires de communes et présidents des communautés de communes de la France métropolitaine et d'outre-mer,

Je suis particulièrement heureux d'accueillir et de souhaiter la bienvenue à chacune, chacun d'entre vous, comme le faisaient les deux prédécesseurs qui, avant moi, ont exercé la fonction de maire de Paris, parce que je crois qu'il est bon de rappeler dans cette circonstance, d'abord que la capitale est votre capitale, et que nous sommes les uns et les autres, quelle que soit la taille de notre commune, quelle que soit l'identité du territoire que nous représentons, nous sommes, à égalité, des représentants du peuple de France, des représentants de la démocratie française.

Je serai bref pour vous remercier des témoignages de sympathie que vous m'avez adressés, vous, Monsieur le Président, et vous, mes chers collègues. Je mesure simplement, comme chacune et chacun d'entre vous, que notre tâche est passionnante, que notre tâche est difficile, que nous avons la passion de la démocratie, de nos concitoyens, et de l'œuvre que nous tentons, avec nos concitoyens, d'accomplir.

En même temps, nous savons toutes et tous qu'être représentants du peuple, c'est une difficulté, c'est une mission, c'est parfois un risque. Partageons ensemble la responsabilité, la conscience de la difficulté de notre tâche.

Et l'immense conscience que nous avons, et qui nous donne cette force de continuer quelles que soient les circonstances, c'est que nous sommes debout parce que nous représentons la vitalité de la démocratie. Et devant cette vitalité, jamais, jamais il ne faut se résigner ou céder à la violence ou à la haine. Nous sommes tous les élus du peuple, debout, déterminés à accomplir totalement notre mission.

Mes chers collègues, je ne veux pas vous parler trop de la difficulté de la mienne, de mission, elle est égale à la vôtre. Sauf que peut-être, parfois je devrais vous rendre des comptes comme je rends des

comptes aux citoyens de Paris, car Paris, votre capitale, c'est aussi une ville dont vous êtes des usagers.

Et je m'aperçois, dans nos correspondances, dans nos échanges, que très fréquemment, les collègues des autres communes me parlent des transports, de la pollution, de la circulation, du logement ; ils me disent « nous avons, dans la famille quelqu'un qui va venir étudier ou travailler à Paris... », et régulièrement, de très bon cœur, et je vous en remercie, je vous rends compte de ce qui se passe à Paris.

N'hésitez pas à poursuivre, à me demander encore des comptes, sur ce que vous avez comme droit sur Paris, à l'usage de Paris, et à ce que représente pour nous tous, et qui nous dépasse, bien sûr, la démocratie et les valeurs de Paris.

Simplement, notre congrès est placé sous le signe de l'égalité. Et ce congrès tombe à un moment où le Premier ministre nous invite à un grand débat, libre, sur la démocratie locale, c'est ainsi d'ailleurs que j'aime qualifier la décentralisation.

Eh bien, comme chacune et chacun d'entre nous, je voudrais, très modestement, apporter une petite et brève contribution sur ce grand chantier.

D'abord, pour me réjouir qu'après le début des années 80 où, sous l'impulsion de Gaston Deferre, à la demande du Président de la République et du Premier ministre de l'époque, cette modernisation des institutions de notre pays et de notre démocratie, après qu'elle ait pu être digérée dans les deux dernières décennies, une nouvelle étape de la décentralisation nous soit proposée.

Je voudrais simplement ajouter quelques principes qui peut-être nous rassemblent, et qui pourraient nous servir d'éléments de repères sur ce chemin difficile, mais passionnant, auquel vous nous conviez, Monsieur le Premier ministre.

D'abord, je crois que cette réforme que vous souhaitez, que nous bâtirons, je l'espère, ensemble, sera réussie si les citoyennes et les citoyens sont associés à ce grand chantier. S'il ne restait que le nôtre, et si nos concitoyens, de plus en plus exigeants, ne percevaient pas les enjeux de cette réforme, je crois que nous raterions une occasion de progresser, justement, dans la qualité du débat démocratique dans notre pays.

Un moyen, peut-être d'y parvenir, c'est d'être le plus clair possible sur les enjeux :

Peut-être cette réforme pourrait-elle être l'occasion de simplifier les échelons administratifs dans notre pays. Je crois, Monsieur le Premier ministre, que beaucoup d'élus locaux vous le diront : nous avons besoin que cette réforme, cette nouvelle étape de la décentralisation, soit une occasion de clarification des responsabilités des différents échelons de la vie institutionnelle et administrative de notre pays.

Deuxième élément : je crois que tous les élus locaux sont prêts à exercer des responsabilités plus importantes, surtout si ces responsabilités sont clairement définies. Mais, et c'est vrai que nous soyons de droite ou de gauche, de la majorité ou de l'opposition, tous les gouvernements nous avons toujours dit, nous, les élus locaux : oui aux transferts de compétences, à condition que les transferts de ressources qui vont avec les compétences accompagnent ce mouvement vers les territoires.

Troisième principe auquel je me réfère : la qualité du service public. Il y a beaucoup de débats dans notre pays sur le service public. Nous avons peut-être l'occasion de le rénover, de le rendre plus performant, à l'échelon local et à l'échelon national. Car si la décentralisation clarifiée, est source de simplification administrative,

alors elle peut nous donner l'occasion d'améliorer le service public municipal, départemental, régional, d'en accroître l'efficacité.

Et sans doute pour l'Etat, justement en assumant ce souci d'égalité que notre congrès met au cœur de cette réunion, est-ce l'occasion de rendre le service public national plus performant parce que concentré sur des missions qui reviennent évidemment à l'Etat, et notamment celle d'assurer l'équité entre les différents territoires quelles que soient leurs ressources, leurs richesses. De ce point de vue, maire de Paris, je n'ai pas de gêne à dire que je suis effectivement en faveur de la péréquation, qui permet d'instaurer l'égalité dans notre pays entre toutes les collectivités locales.

Enfin, j'en disais un mot il y a un instant, les citoyens : et si cette décentralisation que vous nous proposez était aussi une étape nouvelle pour la démocratie participative ?

Cher Jean-Paul Delevoye, tu as fait allusion tout à l'heure à ce funeste 21 avril où nous avons tous ressenti, quel que soit le candidat que nous avons soutenu au premier tour de l'élection présidentielle, qu'il y avait un manque, qu'il y avait une perte de confiance de nos concitoyens dans leurs institutions démocratiques.

Je suis toujours convaincu que quand les citoyens s'abstiennent, ou quand ils émettent comme cela des votes contestataires, ce n'est pas parce qu'ils n'aiment pas la démocratie, c'est parce qu'ils ne sont pas convaincus par l'offre démocratique.

Et je suis tout autant persuadé que, par la démocratie participative, par un certain nombre d'instances, de rendez-vous, par la manière de rendre des comptes et d'associer les différentes couches de la population, nous pouvons rendre la démocratie intéressante.

N'est-ce pas le meilleur moyen de répondre à ce que nous avons reçu comme leçon douloureuse le 21 avril ?

Lorsque nous parlons décentralisation, lorsque nous parlons organisation des institutions de notre pays, nous ne pouvons pas ne pas traiter en même temps cette question de la démocratie

participative, en prenant appui sur la loi démocratie de proximité qui a été votée il y a quelques mois, et qui nous donne, déjà, un certain nombre d'instruments pour associer nos concitoyens à cette réforme que nous tentons d'entreprendre aujourd'hui.

Mes chers collègues, je voudrais terminer en disant : l'an dernier, je commençais mon propos ici en disant ma conviction qu'en toutes circonstances, dans cette belle démocratie française qui part, justement des communes, un maire égale un maire. Nous l'éprouvons tous les jours : quelle que soit la taille de la commune, les difficultés, les responsabilités, la motivation même de notre action est évidemment la même.

Quand je pense décentralisation, quand je pense égalité, quand je pense partage, quand je pense 21 avril 2002, alors je crois plus que jamais que c'est bien en s'appuyant sur la commune, c'est-à-dire sur celui des territoires qui est le plus identifiés, que les citoyens s'approprient le plus, c'est bien à partir de la commune que l'on peut réussir la décentralisation.

Evidemment elle concerne aussi, et même très fortement, les autres échelons. Mais si la décentralisation est bien une réponse à la demande de plus de démocratie, alors je ne doute pas que pour entraîner les citoyens, il faut partir des élus qui sont les plus proches d'eux par les institutions, par la représentativité démocratique : ce sont les élus municipaux.

C'est sur ce mot, sur cette foi, sur cette passion que nous partageons tous, tous les élus municipaux ici présents, que je veux terminer ce propos. Parce qu'au-delà de nos différences, si nous partons de la démocratie communale pour nous inspirer les réformes à venir, et l'étape nouvelle, utile, progressiste que nous tentons de franchir, alors je ne doute pas que nous pouvons d'abord nous rassembler, trouver des points de convergence, et faire avancer ce qui est l'essentiel, la démocratie dans notre pays.

**Allocution de Monsieur Daniel HOFFEL,  
Président de l'Association des Maires de France**

**Monsieur le Premier Ministre,  
Monsieur le Maire de Paris,  
Mesdames et Messieurs les Maires,  
Mesdames et Messieurs les Présidents de communautés**

Mission difficile que celle qui incombe à celui qui doit s'adresser à vous, Monsieur le Premier Ministre, à l'occasion du 85ème Congrès des Maires de France. Je le fais après une décennie de présidence assumée avec éclat par Jean-Pierre Delevoye auquel, une fois de plus, nous adressons nos sentiments de grande reconnaissance. Aujourd'hui, les maires de France, de métropole et d'outre-mer, sont heureux de vous accueillir à l'occasion de notre rendez-vous annuel, dans le cadre du dialogue républicain auquel, vous comme nous, sommes profondément attachés.

Le choix du thème de notre Congrès, « l'égalité territoriale », marque la volonté des maires et de l'AMF, de participer activement aux grandes réformes de l'heure et de préparer l'avenir.

Les maires, hommes et femmes de terrain, imprégnés de bon sens, soucieux de concret, ordonnateurs du quotidien des gens, savent mieux que quiconque que la réforme est un processus difficile en France. Dans un pays où tout le monde est conscient de ses droits mais pas forcément de ses devoirs, où on cultive la volonté de réforme à condition qu'on n'ait pas à changer d'habitude, où on est favorable à l'Europe dans la mesure où l'exception française y est assurée et où les avantages acquis sont érigés en dogme, il n'est pas facile de réformer. Et je tiens à rendre hommage à l'allant avec lequel vous vous faites l'apôtre infatigable de l'indispensable adaptation de la France à son temps, à une Europe et à un monde impitoyable, qui ne pardonnent pas l'immobilisme.

Dans le débat sur la réforme, qui se cristallise aujourd'hui autour de la décentralisation, l'AMF est partie prenante. Elle en est un des acteurs, avec ses convictions, avec ses propositions, avec ses critiques, avec une volonté claire de faire avancer une cause à laquelle vous et nous sommes attachés. Que ce soit au sein du Comité national de pilotage des Assises des Libertés Locales, au sein du débat parlementaire ou à vos côtés Monsieur le Premier Ministre à l'occasion des nombreuses réunions que vous organisez, l'AMF démontre sa volonté de consolider son rôle de représentant de l'ensemble de nos communes, petites, moyennes ou grandes, de nos villages ruraux ou de nos grandes villes et agglomérations urbaines.

En s'appuyant sur son dynamique réseau d'associations départementales, l'AMF entend bien jouer pleinement son rôle majeur dans la représentativité des élus !

Les maires, praticiens quotidiens de la démocratie de proximité, méritent qu'on les écoute parce qu'ils continuent à être, dans l'ensemble, reconnus par la population comme étant au service de l'intérêt général et comme faisant leur devoir.

Notre position sur la décentralisation est fondée sur six principes essentiels.

1) Le respect de la commune d'abord. La commune est le fondement et le socle des institutions françaises. A l'heure où trop de centres de décision s'éloignent et où l'anonymat nous guette, nos concitoyens ont besoin d'identifier une collectivité proche d'eux. Rien ne remplacera jamais à cet égard la commune, depuis la commune rurale jusqu'à la grande ville. Puissent les éminents théoriciens qui, au nom d'une modernité discutable, ne l'ont toujours pas compris, l'accepter enfin !

Mais l'existence de la commune est aujourd'hui indissociable d'une intercommunalité fondée sur une coopération librement

consentie, dont les délégués sont choisis par les Conseils municipaux et dans laquelle l'élection au suffrage universel direct n'est pas à l'ordre du jour. Ce sont le sens des responsabilités et la clairvoyance des élus, et non la contrainte, qui doivent façonner une intercommunalité respectueuse de la personnalité, de l'identité et de l'âme des communes, ces creusets irremplaçables du civisme, dont la France a plus que jamais besoin.

2) La décentralisation, 2<sup>ème</sup> principe, doit réduire et non pas creuser les inégalités territoriales. Chacun d'entre nous sait que c'est la centralisation qui n'a cessé d'accentuer les inégalités de tous ordres, démographiques, économiques, fiscaux, de l'emploi, des voies de communication, d'accès aux services publics. Ne faisons donc pas, sur ce point, de procès d'intention à la décentralisation qui, si elle s'accompagne d'une vigoureuse politique d'aménagement du territoire, doit aller dans le sens à la fois d'une réduction des inégalités nationales et d'une bonne insertion de l'hexagone dans l'espace européen. Et ne doit-on pas prêter une attention particulière dans une telle démarche à certaines zones rurales ou d'autres espaces qui cumulent tous les handicaps. Prévoyons, à cet effet, des règles de péréquation claires, assurant à tous les citoyens l'égalité des chances sur l'ensemble du territoire et créant les conditions de leur égal accès au savoir ! C'est, Monsieur le Premier Ministre, une requête précise que nous vous soumettons.

Le problème de la péréquation n'est d'ailleurs pas, et de loin, uniquement d'ordre financier. Il s'agit aussi d'assurer l'accès de chaque citoyen aux services publics ou aux entreprises chargées d'un service public, et d'éviter le dépérissement de zones rurales ou urbaines par une politique d'investissement public judicieuse. Ecoles, Poste, gares, perceptions, police, gendarmerie, sont au cœur de ce débat. Et j'insiste sur le fait que redéploiement des forces de sécurité ne doit en aucun cas signifier désengagement. Nous connaissons la difficulté qui consiste à concilier à la fois l'équilibre financier des entreprises concernées, les directives européennes et la recherche d'un maillage territorial répondant aux besoins de la population. Mais il s'agit, en l'occurrence, de tendre vers l'égalité territoriale, préoccupation prioritaire de très nombreux élus, mais surtout de la population. Une telle démarche implique la recherche d'un large partenariat de l'ensemble des acteurs publics et privés.

3) Le 3<sup>ème</sup> volet de la décentralisation qui nous tient à cœur concerne la clarification et la lisibilité des compétences. Nos concitoyens et les élus, les maires, veulent situer et identifier les responsabilités des différents niveaux de collectivités.

Communes, communautés, pays, départements, régions, Etat, Europe : ils veulent savoir qui fait quoi. Si le bloc de compétences reste l'objectif à atteindre, nous ne sommes pas opposés à la notion de chef de file définie entre partenaires et respectueux du principe de la non tutelle d'une collectivité sur une autre.

4) Finances et fiscalité représentent évidemment un aspect fondamental d'une décentralisation réussie car la décentralisation ne sera comprise et approuvée par les Français que si elle entraîne un moindre coût. Les marges de manœuvres financières des communes se réduisent parce que les dotations de l'Etat à évolution incertaine se substituent progressivement aux recettes fiscales librement décidées.

L'AMF demande instamment que l'autonomie fiscale permette d'inverser cette tendance, que tout transfert de compétences ait un accompagnement financier équitable et équilibré, que la DGF soit réformée d'urgence et soit fondée sur une péréquation permettant une plus juste appréciation des déséquilibres, et que le chantier de la réforme fiscale française soit ouvert et mené à son terme. Ne restons pas velléitaires, comme nous le sommes depuis 10 ans avec le chantier de la révision des bases, ouvert mais jamais refermé ! Lorsque l'on sait que la moitié de l'investissement public français est assuré par le seul niveau communal et intercommunal, on mesure l'importance et l'urgence, pour notre pays, des réformes fiscales

concernant les collectivités locales. C'est en construisant et en équipant que les élus locaux préservent l'emploi et tirent la croissance. Il faut en tenir compte.

5) La participation accrue des citoyens à la vie locale est un principe proposé par le projet de loi et il se traduit par un renforcement du recours au référendum et au droit de pétition. L'intention de mieux associer la population aux décisions est en soi louable. Mais ne faisons rien qui puisse affaiblir l'autorité des élus locaux, ou aboutir à un blocage de leurs décisions car leurs décisions sont encadrées par des procédures souvent longues, par des contrôles diversifiés. Ils tiennent leurs pouvoirs et leurs responsabilités de la loi et, tous les six ans, du suffrage universel. Ils ont besoin d'encouragements et non de freins à l'action qu'ils mènent dans l'intérêt général.

6) Le dernier aspect de la décentralisation que je souhaite évoquer concerne les hommes et les femmes qui, aux côtés des élus, doivent la façonner, et comment ne pas rappeler l'importance de la fonction publique territoriale et du million d'agents communaux et intercommunaux. A leur propos, nous demandons qu'il y ait davantage de mobilité entre fonction publique d'Etat et territoriale, plus de facilités de passage de l'échelon communal à l'échelon intercommunal et, d'une manière générale, moins de rigidités et de pesanteurs. Car le transfert des moyens humains est aussi important pour la réussite de la décentralisation que le transfert des moyens financiers.

Telles sont les principales orientations que nous préconisons pour la concrétisation d'une nouvelle étape de la décentralisation que nous appelons de nos vœux après des décennies d'avancées, de velléités, d'échecs, et vingt ans après les lois de 1982 qui constituent une étape importante dont les initiateurs méritent d'être salués.

Il vous faudra, Monsieur le Premier Ministre, ténacité, pouvoir de conviction, et volonté de surmonter bien des oppositions ouvertes et larvées pour y aboutir, en sachant que la décentralisation, aussi audacieuse soit-elle, ne saurait être un prétexte pour l'Etat de renoncer à sa propre réforme. Il doit prendre des décisions douloureuses, savoir remettre en cause certaines de ses structures et mettre en œuvre une véritable déconcentration. La réforme de l'Etat et la décentralisation sont en effet complémentaires l'une de l'autre.

Les maires de France, quant à eux, ont la volonté d'assumer les responsabilités qui leur incombent, avec le sens du devoir qui est le leur. La simplification des lois et, en général, des textes doit les y aider.

Vous avez, Monsieur le Premier Ministre, dès le mois de juillet, demandé que les quatre lois sur l'intercommunalité, l'aménagement du territoire, solidarité et renouvellement urbains et démocratie de proximité, fassent l'objet d'une refonte. Tout ce qui peut aller dans le sens d'une clarification, d'un assouplissement, d'un desserrement des contraintes, va dans le bon sens et nous y apporterons notre contribution.

Il convient cependant de rappeler que ces lois ont été votées, les unes dans le consensus et les autres dans la controverse. Il faudra en tenir compte, faire confiance aux travaux d'ores et déjà engagés au Parlement, et prendre en considération les propositions réalistes que font les associations d'élus, au premier rang desquelles l'AMF. Alléger, simplifier, mettre de l'ordre dans les périmètres et les structures superposées, faire en sorte que le cadre législatif ne soit pas un carcan paralysant, faire confiance aux élus pour respecter l'esprit de solidarité, convaincre plutôt que sanctionner : ce sont là quelques-unes des pistes réalistes qui répondent à l'attente des maires et qui les encourageront dans leur mission :

Dans l'accomplissement de cette mission, la sécurité, quant à elle, a été et est omniprésente tout au long de l'année chez les élus et chez nos concitoyens. Des incivilités aux agressions physiques – et les exemples se multiplient – les maires sont en première ligne. Ils peuvent mesurer l'état d'esprit des gens et ils sont témoins de

l'évolution des mentalités qui fait la part belle aux droits mais, hélas, pas aux devoirs.

Un bon connaisseur de la vie publique résumait récemment la situation en constatant que l'élu local « est aussi une sorte de fusible qui accumule sur lui, parce qu'il est proche de ses concitoyens, toutes les récriminations ». Dans ce contexte, les maires demandent à l'Etat d'assumer dans sa plénitude la compétence régaliennne de la sécurité, au même titre que celle de la justice qui, l'une et l'autre, doivent, aux côtés des maires, faire respecter le droit par tous. La sécurité n'est pas, et ne saurait être, une responsabilité communale. C'est bien dans notre esprit une des premières responsabilités de l'Etat, mais c'est également une préoccupation majeure des élus. Ils apportent leur concours à la politique de sécurité grâce aux actions de prévention, grâce aux initiatives prises en liaison avec le mouvement associatif, grâce à la politique d'urbanisme et du logement en liaison, notamment, avec les bailleurs sociaux.

Les maires président les Conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance. Ils mettent en œuvre, dans certains cas, des moyens pour pallier à l'insuffisance des forces existantes. Mais la sécurité n'en reste pas moins du ressort de l'Etat. Nous suivons avec une attention particulière les initiatives prises à cet égard par le gouvernement, car nous sommes conscients qu'il y va de l'équilibre de notre société et de l'avenir de notre démocratie. C'est aussi sur ce plan que nous devons contribuer à réduire les inégalités entre nos concitoyens et cela à un moment où l'Europe franchit une étape décisive qui exige de la France cohésion sociale, aménagement équilibré et solidarité dans l'effort.

Quelle qu'ait été notre position aux uns ou aux autres à l'égard de l'Union européenne dans le passé, nous devons admettre aujourd'hui que cette union est un phénomène probablement irréversible. Son élargissement entraînera inévitablement des changements, des remises en cause d'avantages acquis, des sacrifices pour permettre aux nouveaux pays d'Europe Centrale de rattraper leur retard. Y sommes-nous prêts ? Il faut l'espérer si nous voulons que notre continent européen puisse sauver son héritage historique, humaniste et culturel, et rester un phare dans un monde où les valeurs auxquelles nous sommes attachés sont trop souvent menacées ou bafouées.

Dans cette marche en avant de la France, les maires assument et assumeront leurs responsabilités. Qu'il me soit à cet instant permis d'exprimer avec force mon sentiment de colère lorsque j'entends ici ou là des critiques vis-à-vis des maires sur l'opportunité de telles ou telles décisions prises, notamment après des catastrophes dues à des intempéries.

Je pense à nos collègues du Sud-Est de la France.

Nous savons de quel sang-froid ils ont dû faire preuve pour aider leurs concitoyens dans la peine et ce malgré les attaques injustes dont ils ont pu faire l'objet.

Qu'ils soient assurés de notre chaleureuse reconnaissance et de notre solidarité !

Et nous serons vigilants à l'égard de ceux dont le métier est d'indemniser s'ils devaient manquer à leur devoir.

Les maires demandent surtout qu'on leur fasse confiance parce que, compte tenu de leur connaissance des réalités et du terrain, de leur expérience et de leur savoir-faire, ils sont en mesure de faire face. Ils continueront à faire leur devoir avec d'autant plus de courage qu'ils se sentiront soutenus et reconnus comme des acteurs majeurs de la transformation de la société française et de la participation active de la France à la construction de l'Europe. Je le dis avec toute la conviction dont l'Alsacien confronté aux vicissitudes de l'histoire, que je suis, est capable et je le dis avec une conviction qui n'a d'égale que mon attachement à notre République.

Puissent les Maires de France, Maires de métropole et d'outre-mer, dans l'accomplissement de la mission difficile mais exaltante qui est la leur, bénéficier de la confiance de nos concitoyens ! Car c'est d'abord pour eux et avec eux que les Maires contribueront à façonner la France de demain !.

**Message de Monsieur Jean-Paul DELEVOYE,  
Ministre de la Fonction publique, de la réforme de l'Etat  
et de l'aménagement du territoire**

**Monsieur le Premier Ministre,  
Monsieur le Président,  
Monsieur le Maire de Paris, Cher Bertrand,  
Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents  
de communautés,**

L'année dernière, vous m'aviez renouvelé votre confiance pour 3 ans et je vous avoue avoir savouré cet instant où vous me demandiez de prolonger une action ininterrompue depuis 10 ans, celle de présider votre Association.

J'ai entendu, comme vous, cette sourde inquiétude, cette désespérance de nos concitoyens au premier tour des élections présidentielles et vécu, avec vous, cette marche républicaine du second tour qui a redonné, aux yeux du monde, grandeur, noblesse et force aux valeurs de notre Nation.

Dès lors, servir la France conjugait honneur et devoir.

Quand Jean-Pierre Raffarin m'a demandé de rejoindre son gouvernement, j'ai mesuré le prix de sa confiance et la valeur de cet engagement. J'ai accepté et, dans l'instant même, démissionné du poste que vous m'aviez confié, car mon maintien à la tête de l'Association des Maires de France portait en lui le germe de son affaiblissement.

Vous avez peut-être ressenti la sensation d'une rupture de contrat. Je sollicite à cet instant votre compréhension mais ne peux vous cacher mon émotion d'être ici à vos côtés, aux côtés de Daniel Hoeffel, aux côtés de Jacques Pelissard, d'André Laignel, de Michel Charasse, de tous les membres du bureau, de l'ensemble du personnel, du comité directeur, de tous les présidents d'association départementale et vous tous qui venez vous ressourcer et partager un moment de passion au sein de notre famille.

Au moment où nos habitants sont souvent plus usagers que citoyens, ne laissons pas nos collectivités locales être de simples prestataires de service, faisons couler dans les veines de nos territoires l'énergie de la Nation.

Je ne peux m'empêcher d'évoquer deux grands moments au cours de ces 10 ans de présidence :

- la venue du Président François Mitterrand qui nous avait dit « Quand je vous vois, je vois la France » ;

- plus tard, celle du Président Jacques Chirac, au lendemain du 11 septembre, qui nous avait dit « Vous êtes les hussards de la République ».

Au moment où la mondialisation bouscule les frontières, les maires sont auprès des citoyens pour faire entendre la voix des territoires.

Beaucoup d'hommes sont capables d'édifier des murs, peu sont capables de construire un pont.

Vous faites partie de cette race de femmes et d'hommes exceptionnels qui réunissent les rives de la richesse et de la misère, de l'intérêt général et particulier, de l'avenir et du quotidien, de la Nation et de l'Etat, de l'altruisme et de l'égoïsme, passion et raison.

Je suis fier d'avoir été votre Président pendant 10 ans. Je mesure la chance pour la France de s'appuyer sur chacune et chacun d'entre vous. Réunis, vous êtes une formidable équipe de France pour démontrer que l'on peut réconcilier l'économie et le social, l'économie et l'environnement et surtout la liberté et l'égalité.

C'est pourquoi mes pensées reviennent sans cesse vers votre exemple.

Au moment où le gouvernement veut entreprendre avec vous une grande réforme, exprimez-vous. Au moment où chacun comprend que la France puise sa force dans ses territoires, libérez-vous de vos inquiétudes ; rassemblez vous autour des projets qui feront la force de vos régions.

Oui, rassemblez-vous.

La justesse de vos projets sécurise l'avenir de la France, la proximité et la pertinence de votre action améliore le quotidien des français.

Une page nouvelle s'écrit qui vous place, vous, les élus locaux, au cœur de la réussite de notre pays. Je ne porterai plus votre plume à la tête de l'Association des Maires de France mais je continuerai à porter vos ambitions ; plus de liberté locale pour plus d'autorité de l'Etat, moins de contraintes pour plus d'efficacité, plus de solidarité entre l'Etat et les territoires, afin que nous ne cessions de partager ensemble la passion de la France, la sincérité de nos engagements pour « Mieux vivre ensemble ».

**Allocution de Monsieur Jean-Pierre RAFFARIN,  
Premier ministre**

**Mes amis, je suis très heureux d'être avec vous aujourd'hui.  
Mesdames, Messieurs les Maires,  
Mesdames, Messieurs les Elus,  
Mesdames, Messieurs les Ministres,**

Avec vous j'ai toujours trouvé la parole de l'AMF assez forte, et même très forte. Je dois dire aussi que lorsqu'elle est portée par un Alsacien, elle est particulièrement claire. Les messages, cher Daniel, sont reçus cinq sur cinq. Je vais pouvoir les décliner et vous donner les réponses du gouvernement aux grandes interrogations qui sont les vôtres.

Permettez-moi de dire un mot à Jean-Paul Delevoye, qui fut votre président et que j'ai appelé dans mon gouvernement. Je crois que vous devez prendre ce message tel qu'il a été adressé. Je lui ai confié à la fois la réforme de l'Etat et l'aménagement du territoire. J'ai voulu que ce soit le président des Maires de France qui puisse mener cette bataille, parce qu'il faudra lutter contre des résistances, parce qu'il faudra lever des blocages et qu'il faut toute la foi du terrain pour mener cette politique. Il a toute ma confiance, je suis très heureux que vous lui ayez exprimé tout à l'heure votre reconnaissance.

Parmi toutes les personnalités qui sont ici, je suis heureux moi aussi de retrouver debout Monsieur le maire de Paris, qui peut ainsi représenter pour nous tous cet exemple de ce que doit être une démocratie qui sait se battre contre toutes les difficultés qui viennent de l'intolérance ou de la haine.

Je salue tous les territoires de France que vous représentez, tous les élus de métropole et d'outre mer et, comme Daniel Hoeffel, je voudrais avoir un mot particulier pour ceux d'entre vous qui ont eu à se battre ou qui se battent encore contre les catastrophes naturelles.

J'ai eu l'occasion, dans ma vie d'élu local, de mesurer combien les maires étaient les premiers militants de l'urgence dans toutes les difficultés. J'ai vu récemment lors des inondations du sud-est combien les maires ont dû faire preuve d'énergie et de solidarité dans les premières nuits. Et en effet, dès que les premières urgences sont levées, on se retourne souvent vers eux pour leur faire des reproches ou des récriminations. Je crois aujourd'hui que tous nous devons saluer l'action de ces militants de terrain sans lesquels notre démocratie n'aurait pas cette vitalité, sans laquelle notre république n'aurait pas tout cet oxygène.

Et je veux vous saluer d'autant plus et d'autant mieux que souvent, au delà des clivages politiques, puisque de plus en plus les équipes municipales sont mêlées de convictions différentes, vous représentez la France de l'intérêt général. Je crois vraiment qu'ensemble nous devons nous battre pour que les français et les françaises aient confiance dans le fait que la politique, ce n'est pas la somme de l'individualisme, du « communitarisme », et des égoïsmes, et que la politique, ce n'est pas le lobbying. La politique, c'est d'abord et avant tout la défense de l'intérêt général, cette capacité de dépasser les clivages pour travailler pour le bien commun. C'est pour cela que les élus doivent être respectés, parce qu'ils savent dépasser les clivages, qu'ils ont en charge ce bien commun sans lequel la politique n'aurait pas sa noblesse.

Je voudrais vous rappeler que le gouvernement que j'ai l'honneur de diriger est né en effet après ce mai 2002 particulièrement préoccupant. Cet esprit de mai qui marque la fabrique de notre gouvernement, c'est celui dans lequel s'est exprimée à la fois cette conscience du blocage de la France et cette volonté de partage des valeurs de la République. On a bien senti l'exaspération des français, on a bien senti qu'ils voulaient, les uns se réfugier dans l'intolérance, les autres se réfugier dans l'abstention. On a bien vu que la politique n'était pas à la hauteur de la République. On a bien vu qu'ils contestaient cette impuissance de la politique, ces promesses non tenues, ces « paperasses », ces « lourdeurs » et

ces « lenteurs », qui font qu'on ne voit pas au bout de la chaîne l'efficacité de ce qu'est la politique. Et on a vu les français prendre leurs distances vis à vis de l'action publique parce qu'ils n'y trouvaient pas les réponses à leurs attentes. Et puis quelques jours après, on les a vus se rassembler, pour défendre la liberté, l'égalité, la fraternité, pour défendre les valeurs de la République. Il nous ont dit clairement « Ces grandes valeurs que vous, dans la politique, vous défendez, la liberté, l'égalité, la fraternité, faites les descendre des frontons de nos édifices jusque dans notre vie quotidienne, jusque dans le partage de la société, pour qu'elles soient accessibles à tous ». C'est cela notre travail principal : faire en sorte que la République dans sa modernisation soit accessible à tous.

Ma conviction c'est que cela est possible à condition que l'on change le mouvement de la République, à condition que les choses ne viennent plus « d'en haut », à condition que les choses ne viennent pas systématiquement par l'ordre hiérarchique mais qu'elles partent du terrain, de la base, de la capacité d'initiative des communes de France, de l'ensemble de nos territoires, et qu'en partant de la base, on puisse faire en sorte que ne remonte au niveau supérieur que ce qui n'a pu être traité au niveau inférieur.

C'est cela, je crois, pour nous, la véritable voie de modernisation de la République. C'est de faire en sorte que la commune, sanctuaire de la République, soit le lieu où le citoyen comprend la vie et la pratique de la République.

Je suis frappé de voir aujourd'hui à quel point notre monde est de plus en plus complexe, et combien l'aspiration à la simplification est de plus en plus forte. Mais les uns et les autres ici, nous voulons aussi être reconnus pour nous-mêmes, chacun avec sa différence, chacun avec son identité, que ce soit l'identité professionnelle, l'identité territoriale, l'identité culturelle, et dans nos communes, nous le savons bien, chacun est du canton « X » ou du canton « Y », et encore dans le canton « X », on est plutôt dans la partie nord, et dans la partie nord, on est plutôt dans la rue à l'ouest, etc.

Chacun veut être reconnu pour ce qu'il est. Cela veut dire qu'une démocratie se doit de faire en sorte de parler à chacun de ses citoyens, à chacune de ses citoyennes. Cela veut dire, chers amis, qu'il n'y a que les dictatures qui sont toutes simples. Que la complexité est souvent dans la diversité de la société. Et si l'on veut traiter la complexité, il n'y a qu'une façon de la traiter : c'est de la traiter par la proximité, en responsabilisant les acteurs de terrain. On n'a aucune chance de réussir à traiter cette complexité par le centralisme.

C'est en responsabilisant le terrain, les élus locaux, qu'on pourra faire en sorte que soient reconnues les identités, que soit écoutées les positions et que les meilleurs arbitrages puissent être formulés. La société, si elle veut répondre à cet attente du citoyen, doit faire en sorte que les décisions soient prises au plus près du terrain : c'est le projet qui est aujourd'hui le nôtre. C'est ce projet que nous voulons engager pour notre pays, pour moderniser la France, pour lui donner cette force qui vient des français, cette force qui vient de vos projets et non pas des structures. Les structures ne valent que par les projets qu'elles portent. C'est ce mouvement là qu'il nous faut aujourd'hui créer, et c'est pour cela qu'il nous faut mettre la France en mouvement si nous voulons répondre aux attentes des français.

Aujourd'hui trois mouvements finalement concernent notre France, notre belle France. Trois mouvements qui font que le changement pour la France doit se faire en trois dimensions : la modernisation de la République, l'horizon européen, la démocratie des territoires.

Je commence par vous dire un mot de l'horizon européen, pour que chacune et chacun d'entre vous inscrive bien son action dans le nouvel espace européen, qui sera demain matin le nôtre. En 2006, l'Europe sera élargie, l'Europe sera 25, l'Europe sera une autre Europe, un autre périmètre, une autre organisation.

Et grâce à la convention des institutions de l'Europe, que préside Valéry Giscard d'Estaing, de nouvelles institutions de l'Europe vont aussi être mises en place. Nous souhaitons, mais pour cela il faut participer aux débats, plus de démocratie et moins de bureaucratie pour cette Europe.

Je crois qu'il est très important, Mesdames et Messieurs les Maires, que vous envisagiez une mobilisation dans votre commune, pour que les citoyens comprennent cette nouvelle dimension de notre espace européen. Nous avons besoin de cet échelon européen pour démultiplier l'influence de la France.

Nous avons besoin de cet horizon nouveau, mais nous avons aussi besoin de changer cette Europe trop lointaine avec cette bureaucratie. Ceux d'entre vous qui peuvent toucher des fonds européens sont bien placés pour savoir dans quelle situation nous sommes aujourd'hui. Au point que nous sommes obligés de renvoyer à Bruxelles de l'argent que nous n'avons pas été capables de consommer, tellement nous avons de lourdeurs et de difficultés dans notre organisation administrative.

Il nous faut une Europe qui soit plus proche du citoyen mais en même temps plus forte dans le monde. Et tout ceci, c'est pour demain matin. Le Conseil européen d'Amsterdam va adopter le calendrier et la méthodologie de l'élargissement à la fin de cette année. Et à la fin du premier semestre 2003 la convention proposera de nouvelles institutions. A la fin de 2003, peut-être, un nouveau traité de Rome définira cette nouvelle constitution européenne. Les communes de France ne peuvent pas être étrangères à cette histoire européenne qui est en train de s'écrire. Il nous faut mobiliser notre pays sur ces sujets.

Si la France découvre l'élargissement trop tard, le risque est grand de voir les français réservés sur cette perspective. Sur ces sujets, j'en appelle à chacun et chacune d'entre vous, à votre réflexion et à votre responsabilité.

L'étage européen est l'espace premier de notre maison France ; le second étage, c'est l'étage de la République, cette République que nous avons en partage, dont l'Etat est le garant.

La décentralisation que nous voulons promouvoir ne remet pas en cause l'importance que nous devons accorder à l'Etat, à ces responsables que sont les cadres de la fonction publique et à tous les fonctionnaires de notre pays.

L'Etat doit être le garant de l'équité républicaine. Pour cela il faut faire en sorte que la République soit un peu plus efficace, plus proche des citoyens.

Il faut que la République puisse porter ces valeurs pour l'ensemble des français ; que l'Etat soit plus recentré, moins dispersé. Vous le voyez les uns et les autres, quand les contrôles sont multipliés, quand l'Etat veut être partout, il finit par n'être présent nulle part. A chercher trop de responsabilités, il oublie les responsabilités essentielles qui sont les siennes, les responsabilités régaliennes, l'autorité républicaine, la sécurité, la justice, l'éducation, des missions qui sont au cœur de la responsabilité de l'Etat.

Je souhaite que l'Etat puisse assumer ces responsabilités avec force et je n'aime pas beaucoup un Etat qui va faire la manche aux collectivités territoriales, qui multiplie les contrats, qui se disperse, va chercher des co-participations, et finalement perd sa capacité d'autorité et génère une bureaucratie dont vous êtes les uns et les autres victimes.

Je crois qu'il y a des progrès importants à faire pour affirmer un Etat garant de nos valeurs républicaines, garant de l'équité et de l'égalité des territoires. On me dit souvent « attention, il ne faudrait pas que la décentralisation vienne mettre de l'inégalité dans la République ».

Mais partout où j'ai vécu jusqu'à maintenant en tant qu'élu local, j'en ai vu, des inégalités territoriales !

J'ai vu que certains ont des pylônes pour la téléphonie mobile gratuite, quand d'autres doivent les payer pour avoir leur téléphone, essayer d'avoir la communication mobile ou le haut débit. Je vois beaucoup de territoires ruraux aujourd'hui pénalisés par une République qui n'a pas toujours su traiter ces territoires par l'égalité.

Donc, le projet qui est le mien, au contraire, c'est de faire en sorte que la République assume ses devoirs d'équité territoriale. C'est pour cela que nous y mettrons les moyens financiers. J'y reviendrai tout à l'heure, mais d'ores et déjà, il y a 30 milliards d'euros prévus dans le budget 2003 et une réforme que nous engageons sur les finances locales.

Je crois que nous réussirons à mettre les moyens nécessaires pour l'équité territoriale de la France, le jour où nous serons capables, comme les autres grandes démocraties européennes, de partager un impôt productif économique qui soit significatif, et à même d'apporter des moyens à l'Etat et aux collectivités territoriales. C'est ce que nous voulons faire, notamment avec la TIPP. Je crois que c'est cette réforme des finances locales, avec des capacités budgétaires dans le cadre d'une enveloppe maîtrisée nationalement, qui permettra véritablement aux territoires de France d'avoir les moyens de leurs ambitions.

Je crois qu'il faut simplifier notre organisation territoriale, d'abord par des principes clairs. C'est la commune qui est le lieu premier du service public ; c'est la commune qui est le lieu premier de l'exercice de la pratique républicaine. Et j'ai bien entendu le message tout à l'heure sur l'intercommunalité. Si j'ai bien compris, les maires n'ont pas trop d'intérêt pour les super-maires, c'est bien cela le message, j'entend bien, nous sommes d'accord. Moi aussi je préfère la collégialité de l'intercommunalité à la hiérarchie. Je pense que la collégialité a du sens parce que chacun peut se faire entendre, le « grand » est obligé de discuter avec le « petit », et tout le monde autour de la table peut défendre ses intérêts, puis on dégage une stratégie. La collégialité, la convivialité, c'est en général meilleur que la hiérarchie, la hiérarchie du plus fort. C'est cette ligne là qui me paraît être une bonne perspective pour l'organisation communale. La commune est ce lieu qu'il nous faut veiller à protéger. La table du conseil municipal est le lieu premier de la République, c'est là que le citoyen comprend ce qui se passe.

Nous rencontrons forcément beaucoup de difficultés dans l'ensemble de nos procédures, de nos décisions, mais je crois que le lieu de la lisibilité démocratique, de la lisibilité républicaine, c'est la table du conseil municipal. C'est le cœur où bat notre démocratie, c'est un point clé de notre équilibre démocratique. C'est le lieu de la lisibilité : ce qui se passe là, les français le comprennent, c'est pour cela qu'il ne faut pas y toucher. Chacun sait bien que toutes les dérives commencent quand le citoyen ne comprend plus l'exercice du vivre ensemble.

Il est, je crois, très important d'organiser notre démocratie autour de ce sanctuaire républicain qu'est la commune. La région est avec l'Etat le lieu de la cohérence ; le département avec la commune est le lieu de la proximité. Organisons bien notre démocratie autour de ces deux valeurs : la cohérence et la proximité. Nous avons besoin d'elles deux. Quand le Général de Gaulle et Olivier Guichard ont créé la DATAR, ils l'ont dénommée « Délégation à l'Action Régionale et à l'Aménagement du Territoire ». L'aménagement du territoire, c'est la cohérence, l'action territoriale, c'est la liberté locale, c'est la proximité.

Il nous faut donc organiser notre République autour de ces deux piliers : la cohérence, pour assurer l'équité territoriale, et la proximité, pour assurer la vitalité de la démocratie. La cohérence, c'est le couple Etat/Région qui en est principalement responsable. La proximité c'est le couple Département/commune et c'est l'intercommunalité qui est le lieu même où s'exerce la proximité.

Dans ce contexte là, on peut redonner de la puissance à nos territoires et c'est le projet de décentralisation dont je vais maintenant vous dire quelques mots.

Nous avons pris l'engagement de passer à un acte II de la décentralisation. Je tiens à dire ici clairement que l'acte I de la décentralisation a été très important. Le travail fait par Monsieur Mauroy et Monsieur Deferre a fait bouger les choses en matière d'organisation républicaine. Je souhaite que sur ces sujets, nous dépassions les clivages politiques. Je fais partie de ceux qui regrettent qu'en son temps certains, de droite, n'aient pas voté ces textes. J'espère que dans le futur, certains, de gauche, pourront voter les textes à venir pour la décentralisation.



Cet appel à dépasser les clivages, c'est au fond le travail quotidien des élus locaux dans leur travail de proximité, dans cette logique du contact qui fait que l'esprit partisan est rarement l'esprit municipal. C'est bien pour cela que l'ensemble du dispositif que nous voulons vous proposer est un dispositif articulé sur différents objectifs :

- premièrement, la simplification ; cela a été dit par Daniel Hoeffel, j'ai entendu le message. J'ai bien compris que vous en aviez assez des SCOT, des CRADT, des PLU, des DOCUP, des CPER, de toutes ces machines infernales qui encombrant la vie quotidienne des élus et qui vous transforment tous en « bureaucrates ». J'ai bien compris ces messages.

Nous avons confié au Parlement une mission de simplification. Parce qu'en effet, comme le disait Daniel Hoeffel, il faut faire en sorte que l'histoire des délibérations de ces différents textes soit prise en compte dans l'organisation de cette simplification. Parce que, il est vrai, la loi Chevènement avait le mérite de porter l'intercommunalité. La loi Voynet celui de porter les pays, la loi SRU celui d'apporter les agglomérations, et la loi Vaillant la proximité. Toutes ces lois avaient leurs mérites. Mais quelquefois, la proximité de l'agglomération par rapport au pays.... on se rend compte que lorsque l'on prend la transversalité de tout ceci, il y a des ajustements à faire.

Ne vous inquiétez pas, cher Michel Charasse, je ne parle que d'ajustements. Je sais que le plus subversif de nous deux, c'est vous. Donc il y a là beaucoup de travail à faire et je voudrai vous dire plusieurs choses sur ces sujets : d'abord, un mot sur les pays. Pour vous dire que je ne suis pas favorable à ce que l'on quadrille la France en 500 pays, tous organisés de la même manière, avec une structure organisée comme si c'était des arrondissements. Il n'y aurait plus qu'à mettre des sous-préfets, et l'affaire serait organisée. Et Dieu sait si j'aime les sous-préfets, mais je les aime trop pour les mettre là.

Ce que je souhaite, c'est que le pays continue à vivre, évidemment, là où il a son histoire, là où il est organisé. Et que là où il s'est structuré et qu'il y a cette antériorité, cette organisation, surtout il puisse conserver la forme qu'il a prise. Mais là où le territoire n'est pas organisé en pays mais en intercommunalités, en fédérations d'intercommunalité, nous ne sommes pas obligés de reprendre les ciseaux et puis systématiquement de redécouper le territoire pour aller bâtir des territoires artificiels, qui tiendront le temps de la subvention. Et le jour où la subvention ne sera plus là, le territoire éclatera... On a déjà connu cela.

Je pense qu'il y a un certain nombre de cohérences qu'il faudra développer, mais ce n'est pas pour cela qu'il faut des commissions telles que la commission régionale de l'aménagement durable du territoire, la CRADT. Je crois que l'on peut essayer d'améliorer le système. Il y a notamment quelque chose qui ne me plaît pas beaucoup : c'est quand je vois dans une commission les différents représentants de l'Etat voter éventuellement les uns contre les autres. Je pense que l'Etat est un, l'Etat doit assumer ses arbitrages et quand il est face à des élus et qu'il doit discuter, il ne doit parler que d'une seule voix. Et donc nous n'avons pas à avoir le Directeur de l'Equipement contre le Directeur de l'Agriculture qui prend une position contre le Préfet... L'Etat est un, rassemblé. L'unité, cela commence par soi-même.

Sur la simplification, il y a un certain nombre de sujets qui seront proposés par le Sénat et je tiens vraiment à dire qu'il y a là des choses à faire en terme de cohérence générale et en tenant compte des textes particuliers. Il ne s'agit pas de s'attaquer à l'idée des textes, il s'agit de rendre l'ensemble des textes cohérents. C'est, je crois, très important.

Deuxième élément important : la réforme de la Constitution. Si on veut vraiment que le pays adhère à cette république de proximité qui part du terrain, il faut que notre texte fondateur reconnaisse la décentralisation, parce que c'est lui qui est le garant de notre « vivre ensemble », lui qui pourra, à tout moment, permettre au Parlement, au Conseil Constitutionnel de rappeler les principes.

Prenons un exemple : une compétence est confiée au département - je prends une hypothèse théorique (toute correspondance avec la réalité serait pur hasard) - supposons un transfert de compétences sociales, qui coûterait cher et pour lequel il n'y aurait de ressources financières correspondantes. Dans cette hypothèse, le Conseil Constitutionnel dirait : « là ce n'est pas possible ».

Voilà pourquoi, entre autres, il faut faire une réforme de la Constitution.

Cinq principes, cinq leviers de changements si nous voulons changer les choses. Il faut mettre dans la Constitution ces principes de changement.

En premier lieu, un principe de changement, ce n'est pas une réforme du jour au lendemain. C'est une démarche lente, c'est un micro-processus qui organise la réforme :

D'abord, le principe de subsidiarité, c'est à dire le principe de proximité, très important pour la commune. Il est fait pour la commune. Ce qui est bien fait au niveau inférieur, au niveau de la proximité, au niveau local, ce qui est bien fait à ce niveau là n'a pas besoin de monter au niveau supérieur. Les responsabilités n'ont pas à descendre, elles montent. On part du bas, et c'est ce qui ne peut être fait au niveau 1 que l'on fait monter au niveau 2. Ne monte à l'intercommunalité, ne monte ensuite au Département, que ce qui a besoin de l'espace supérieur pour pouvoir être réalisé.

Certains parlaient de l'ascenseur social, cela est un ascenseur local. On part d'en bas et on monte. C'est le premier principe, je crois, très important : le principe de proximité.

Deuxième principe important : le droit à l'expérimentation.

Je sais que ce sujet, je reviendrai tout à l'heure sur des exemples concrets, a pu inquiéter certains d'entre vous. Mais je crois vraiment qu'il n'y a pas d'inquiétude à avoir. D'abord parce que les expérimentations seront faites sous le contrôle du Parlement, du début à la fin. Ensuite parce qu'un certain nombre de sujets sont des sujets difficiles. Je prendrai un exemple que certains d'entre vous ont connu : c'est l'exemple du transfert ferroviaire régional. Tout le monde craignait un peu cette réforme. On l'a expérimentée plusieurs années dans 7 régions, vu les coûts, les difficultés ; on a mesuré les obstacles, et on a pu les surmonter. Et surtout, le sujet au lieu de devenir idéologique, au lieu d'être facteur de blocages, a été traité de façon pragmatique et l'on a parlé plutôt de résolutions des problèmes concrets des usagers ; dès lors on trouve des solutions.

Je crois qu'au fond, c'est cela l'expérimentation : faire en sorte d'éviter que telle ou telle catégorie de personnel, d'élus, d'usagers n'aient peur de la réforme. Faisons en sorte que l'expérimentation permette de tester un sujet difficile. On l'approuve et on ne passe à l'action générale que lorsque les résultats de l'expérimentation ont pu être mesurés. C'est cela l'expérimentation : quand une réforme est complexe, mieux vaut l'approuver.

Troisième et quatrième principes, eux aussi très importants : l'autonomie financière des collectivités territoriales et la péréquation. Je crois vraiment qu'il faut que dans la constitution on puisse parler de péréquation et de la responsabilité sur l'autonomie financière. C'est ce qui permettra au Conseil constitutionnel de juger des réformes lorsque l'Etat ne respectera pas les finances des collectivités locales. C'est ce qui mettra le Conseil constitutionnel en position d'être le garant de vos intérêts, de faire en sorte qu'il ne puisse pas y avoir de décentralisation sans transferts financiers. C'est une protection majeure pour l'ensemble des collectivités locales, que le conseil constitutionnel soit le garant des équilibres financiers, c'est-à-dire de vos capacités de développement.

Cinquièmement, le référendum local.

Mon cher Daniel, j'ai bien entendu, il ne s'agit pas de mettre des bâtons dans les roues des élus, il s'agit simplement de bien dire aux citoyens que si une catégorie de français n'a pas peur de l'électeur, c'est bien l'élu local : il vit avec. Et donc de bien montrer que les élus locaux, les maires sont dans le camp des citoyens et pas dans celui de la bureaucratie, que vous êtes auprès d'eux et que l'on a pas peur de faire appel à eux, quand on décide à un moment ou à un autre de prendre une décision qui nécessite de les consulter.

Le référendum qui vous est proposé n'est pas un référendum subversif qui ferait qu'une association ou une autorité distante ou qui voudrait vous paralyser, lance la population contre la collectivité locale. Non, c'est la collectivité locale et son exécutif, qui peut décider de consulter la population. C'est quelque chose qui est, je crois, important et qui montre bien que systématiquement, structurellement, dans la réalité, le maire est parmi les citoyens. C'est un piéton qui marche parmi la population. Il est au cœur, il n'a pas peur de consulter sa population, surtout quand c'est lui qui choisit le sujet. C'est une étape importante, mais faisons cette étape, allons vers le citoyen, on ne peut pas être les gens du terrain et avoir peur de l'expression des citoyens. Faisons-leur confiance, cela fait partie de cet appel à la République de proximité à laquelle nous tenons.

Voilà cette réforme constitutionnelle, destinée à nous donner des leviers : le principe de proximité, le droit d'expérimentation, le respect de l'autonomie financière, le devoir de péréquation pour l'Etat et la consultation des citoyens, cinq principes qui sont une boîte à outils de changement, qui vont donner des possibilités de réforme. Ensuite, à partir de cela, nous lançons le débat, auquel je vous invite à participer. J'ai bien entendu vos propositions. Dans les régions françaises s'organisent des assises des libertés locales. Partout on peut aujourd'hui débattre. Il faut aller au devant du débat sur ces sujets, y frotter nos cervelles, échanger nos convictions, participer à des réflexions communes. Il faut réfléchir. Nous sommes en train de bâtir des institutions pour les 20 ans, pour les 30 ans qui viennent. Il ne s'agit pas d'une action pour les médias, il ne s'agit pas d'une action politicienne pour demain matin, il s'agit vraiment d'une architecture pour le moyen terme et donc nous devons y travailler tous ensemble, participer, beaucoup échanger.

Puis au printemps prochain, je vous proposerai des lois qui seront l'acte II de la décentralisation. Comme me l'ont demandé le Président des régions de France et le Président des Maires de France, il y aura d'abord et avant tout des transferts de compétences. Ceux-ci seront accordés aux collectivités territoriales, pour pouvoir donner des responsabilités à la commune, au département, à la région. De nombreux sujets concernant le développement économique, les routes nationales, la formation professionnelle, le tourisme, la culture... seront traités au mieux par les collectivités territoriales.

Nous organiserons un transfert important de compétences. Echangeons sur tous ces sujets, il n'y a pas d'idées tabou. Parallèlement, nous menons la réforme de l'Etat et je vous l'ai dit je serai un fervent défenseur de l'Etat afin que celui-ci assume ses fonctions régaliennes. Mais que, sur certain nombre de sujets, l'Etat puisse déléguer aux collectivités territoriales un certain nombre de responsabilités : il y a là le moyen d'oxygéner notre pays et de partager les responsabilités des transferts de compétence. Une loi de transferts est à préparer. Discutons

ensemble, formulons les propositions, tout ceci doit être achevé pour le printemps prochain.

Ensuite nous ferons des expérimentations. Nous les ferons en nombre limité, une dizaine peut être sur plusieurs territoires, dans un temps limité et dans un champ limité. Nous ferons comme nous avons procédé pour la réforme ferroviaire : ici pour la formation professionnelle, là pour des infrastructures, ailleurs pour l'éducation, là où il y a des volontés de réforme, venant des collectivités locales mais aussi de l'Etat, et de ses grands services qui voudraient pouvoir se réformer par une meilleure déconcentration. Il y aurait là possibilité d'engager des processus de réforme prenant la forme d'expérimentations dans lesquelles chacun pourra s'exprimer, faire en sorte qu'il y ait possibilité de réformer notre pays sans blocage, puisque nous savons bien comment sont les français : ils ont tous des idées de réforme pour les autres. Aussi faut-il essayer de faire en sorte que collectivement, nous soyons réformateurs. Tout notre problème est de faire en sorte que nous puissions mener à bien la modernisation de notre République et donc réformer l'ensemble de l'architecture des responsabilités. Il ne s'agit pas de pouvoirs, il s'agit de responsabilités. Si je crois à la décentralisation, Mesdames et Messieurs les Maires, ce n'est pas pour distribuer les pouvoirs, ce n'est pas parce que je crois que X est mieux que Y pour gérer le pouvoir c'est parce que je crois qu'une société, pour progresser, a besoin de diffuser les responsabilités.

C'est la responsabilité qui est un facteur de progrès. C'est parce qu'on donnera des responsabilités aux acteurs territoriaux que les décisions seront meilleures, que le total coûtera moins cher. La décentralisation permettra de faire des économies à la France, parce qu'au lieu d'avoir des décisions qui s'empilent, au lieu d'avoir des services qui se concurrencent, au lieu d'avoir l'opacité dans la gestion, nous aurons des responsables partout, à tous les niveaux, qui rendront des comptes devant leurs électeurs. Voilà le moteur de progrès. C'est la responsabilité démocratique qui fera de la décentralisation un progrès pour la France.

Cette orientation est celle que nous voulons mener pour notre pays. Le Président de la République nous a appelé dans un discours à Rennes, dans un autre discours à Rouen et tout récemment à Troyes à faire entrer la France dans le 21ème siècle, en faisant en sorte qu'elle se libère du centralisme, qu'elle se libère de toutes ces pesanteurs qui freinent sa dynamique. Nous voyons bien aujourd'hui que la compétition entre les pays est importante. Qu'il nous faut muscler notre pays, lui donner de la force pour qu'il puisse porter les espoirs des français. Si je suis attaché aux territoires de France, à la diversité de tous ces territoires, de tous nos départements et de toutes nos régions, c'est que cette diversité est une richesse non seulement pour les territoires mais d'abord et avant tout une richesse pour la France. C'est là qu'elle trouvera cette puissance dont elle a besoin en ce début du 21ème siècle. Ensemble, mobilisons-nous pour les territoires de France, pour que vive la République et vive la France.

**Complément au rapport d'activité,  
de Monsieur André LAIGNEL,  
Secrétaire général de l'AMF**

**Monsieur le Premier Ministre,  
Mes Chers Collègues,  
Monsieur le Maire de Paris,**

Mes chers collègues, il me revient, en un quart d'heure, de vous retracer toute une année d'activité. Heureusement, vous avez chacun dans vos dossiers ce compte-rendu très complet, et donc je ne voudrais, pour ma part, qu'insister sur trois caractéristiques qui me semblent avoir marqué cette année, pour notre institution.

Tout d'abord, cela a été une année de changement pour notre association. Cela a été ensuite une année de réformes, pour notre pays, et cela a été malheureusement, pour beaucoup d'élus, aussi une année de violence.

Une année de changement pour notre association : nous avons eu l'an dernier un congrès qui était un congrès de désignation, et donc nous avons un nouveau bureau, un nouveau comité directeur, et nous avons dû mettre en place l'ensemble de nos nouvelles commissions et de leurs nouveaux membres. D'autant plus que ce congrès faisait suite à des élections municipales et que donc, vous étiez nombreux à participer à votre première assemblée générale des maires de France.

Et puis nous avons vu au cours de l'année trois directeurs se succéder : Dominique Liger, Jean Paraf, et puis, et je voudrais le saluer, puisqu'il est des nôtres depuis des nôtres depuis une quinzaine de jours seulement, François Léonelli, qui a pris ses fonctions de directeur général de notre association, et à qui je souhaite parmi nous une pleine réussite, car il est évident que sa réussite, ce sera d'abord la nôtre.

Et puis, événement rare dans une institution réputée pour sa stabilité comme la nôtre, nous avons eu, en cours d'année, deux présidents : Jean-Paul Delevoye, réélu lors de notre dernier congrès, et je voudrais ici, avant qu'à la fin de notre séance lui soit rendu un hommage, dire combien il a marqué notre institution, combien, pendant dix ans, il a physiquement incarné les maires de France, et le remercier de la manière dont il a su, à travers les alternances, les majorités parlementaires, les gouvernements, toujours défendre la droite ligne de ce que nous souhaitons, nous, collectivement, les maires de France. Je crois que nous pouvons le remercier de l'action qu'il a conduite à la tête de notre institution, et lui dire la reconnaissance qui est la nôtre.

A la suite de cette démission, et conformément à nos statuts, j'ai été conduit à proposer à notre comité directeur et à notre Bureau la candidature de celui qui était jusque là notre premier vice-président, Daniel Hoeffel, qui, à l'unanimité du comité directeur et de notre Bureau, a été désigné, jusqu'au prochain congrès de renouvellement, président de l'Association des maires de France.

Je voudrais, mon cher Daniel, simplement te dire le plaisir qui est le mien de travailler avec toi. En quelques mois – tu avais l'expérience de cette maison : premier-vice président, président de la commission intercommunalité – mais tu as su en quelques mois à la fois incarner cette maison, lui donner une tonalité, nous faire profiter de ton expérience, de ta sagesse et de ta volonté constante de faire de l'Association des maires de France qu'elle reste bien l'association de tous les maires de France.

Et je veux ici en porter témoignage, m'en réjouir, car nous ne sommes forts qu'unis, et nous sommes ensemble le garant de cette unité.

Malgré tous ces changements, le travail a été permanent, constant, lourd. Et nous venons de voir à travers les deux débats qui ont précédé, les deux interventions, sur l'intercommunalité, dont tout le monde sait qu'elle a été la véritable révolution silencieuse de ces dernières années, passant de quelques dizaines de structures intercommunales à plus de deux mille, combien elle occupe maintenant le paysage de la décentralisation et de la démocratie locale.

Et puis, et c'est un sujet qu'on aborde trop peu souvent dans nos congrès, et je me réjouis qu'il ait eu cette place de choix aujourd'hui, le débat sur nos collaborateurs, ceux qui au quotidien nous permettent de gérer nos communes, de la plus petite à la plus grande, et sans lesquels nous, maires, serions totalement

désarmés, je veux parler de nos personnels communaux. Je crois qu'il est out à fait essentiel qu'on sache leur rendre hommage, mais qu'on sache aussi préparer la relève, la diversification, les formations nouvelles, car sans cette richesse, et sans des libertés nouvelles en matière de recrutement et de gestion de nos personnels, alors qu'on ne nous parle pas de capacité à absorber des tâches supplémentaires. Un personnel, des libertés, je crois que c'est ce que nous attendons pour pouvoir répondre de la meilleure façon aux attentes de nos concitoyens.

Et puis, il y a beaucoup d'autres sujets qui tout au long de l'année ont été évoqués. Je voudrais n'en citer que quelques uns ; tous ceux qui ne seront pas cités m'en voudront, je le sais, mais je ne faire autrement dans le temps qui m'est imparti.

Je pense en particulier aux douze propositions que nous avons faites sur la politique des déchets. La commission de l'environnement, conduite par Jacques Pélissard, a fait un remarquable travail dans ce domaine. Nous avons élaboré une véritable charte des déchets, qui a été présentée lors des journées d'Agen, et je pense que nous avons là un corps de doctrine, un corps de propositions qui correspond parfaitement aux attentes qui sont les nôtres dans un domaine dont nous savons qu'il est de plus en plus prégnant, de plus en plus lourd pour notre gestion quotidienne. Nous avons engagé une négociation qui pour l'avenir sera très importante, c'est la négociation avec la Fédération des industries électriques et électroniques, de façon à mettre en place en France les directives européennes qui sont en cours de préparation. Et il faut savoir que cela représente des enjeux cinq à six fois plus importants que ceux que nous connaissons à travers l'Ademe aujourd'hui, ou Eco-emballage, et donc je pense que c'est là une négociation tout à fait essentielle pour chacune de nos communes en France, à la fois pour assurer ce tri des équipements électroniques et électriques qui sont de plus en plus nombreux, mais aussi pour assurer leur meilleur recyclage.

Et puis c'est aussi, et cela a été un moment fort de l'année qui vient de s'écouler, le questionnaire que nous avons, Jean-Paul Delevoye et moi-même, présenté aux 19 candidats à l'élection présidentielle, et qui nous permet dans un document, dont j'espère que vous l'avez gardé, d'avoir les réponses de l'ensemble de ces candidats, donc y compris de celui qui, aujourd'hui est notre président de la République, par rapport aux grands sujets qui préoccupent les maires de France.

Ce sont des débats importants autour des technologies de l'information et de la communication, et de la volonté de faire reculer la fracture numérique, car nous savons que les autoroutes de la connaissance, de la communication, sont aujourd'hui aussi largement importantes que les autoroutes « routières » ou « ferroviaires ». Et je crois qu'il y a là un enjeu tout à fait essentiel en terme d'égalité des territoires, qui est au cœur de notre réflexion.

C'est aussi la réflexion sur les télévisions locales, les télévisions de pays, les télévisions de proximité, que la naissance du numérique peut nous permettre de voir fleurir, et donc alimenter en terme d'éléments de démocratie, mais aussi éléments de culture.

C'est, et le président y tenait tout particulièrement, la relance de la commission Europe, au moment où le débat sur les institutions européennes trouve son accélération, et où la place de nos collectivités territoriales en Europe devient un élément important du débat.

C'est, en permanence, le travail important de notre commission des finances et de l'ensemble de nos commissions.

Oui, je veux vous le dire, malgré les difficultés, malgré les transitions, un travail intense a été accompli par notre association, et je voudrais ici tous ensemble qu'on rende hommage au personnel de l'Association des maires de France, car sans leur compétence, leur disponibilité, et très souvent leur passion, nous ne serions pas capables d'aller là où nous avons envie d'aller, c'est-à-dire défendre nos collectivités ;

Année de changements pour notre institution, disais-je, année de réformes pour notre pays. Deux lois, depuis notre dernier congrès, ont été votées : c'est d'une part la loi SRU – solidarité et renouvellement urbain – une loi complexe, difficile, que les élus ont du mal à appréhender, et à juste titre, et je crois que cette loi, il est nécessaire de l'assouplir, d'en faciliter l'appropriation par les élus, mais elle porte aussi des principes importants, qui sont des principes de mixité sociale. Il n'est pas acceptable que certains repoussent sur les communes voisines le logement social, dont ils considèreraient que c'est quelque part une lèpre ; Il n'est pas possible que la solidarité ne joue pas au niveau territorial. Et donc nous disons : simplifier, oui ; améliorer, forcément ; mais ne pas dénaturer, car il y a là des principes qui sont essentiels.

Et puis c'est aussi la loi Démocratie de proximité, loi plus simple dont je rappelle d'ailleurs qu'elle a fait l'objet d'une commission mixte paritaire Sénat-Assemblée unanime, et qu'elle a donc été le fruit des deux assemblées dans l'unanimité. Et donc je pense que, là aussi, toute loi est améliorable, mais qu'il serait tout à fait dommageable de vouloir la remettre en cause dans ses fondements, alors que ses fondements ont fait l'unanimité des deux assemblées, ont permis d'améliorer le statut de l'élu, et d'intégrer beaucoup des revendications qui étaient les nôtres depuis tant d'années. Là aussi des améliorations peuvent toujours être apportées, mais des éléments essentiels ont été intégrés, auxquels nous tenons tous. D'ailleurs, Daniel Hoeffel était le rapporteur de ce texte dans le débat sénatorial, et l'a défendu avec vigueur. Je crois c'est donc une garantie que ce soit un bon texte.

Et puis c'est bien entendu, et vous me permettez d'en dire un mot, l'actuel débat sur la loi de décentralisation.

Unanimité pour reconnaître la région dans le cadre constitutionnel : tout le monde est pour.

Hommage à la décentralisation et volonté d'une nouvelle étape, tout le monde est pour. Mais dans l'état actuel du texte et du débat, nombreux sont ceux d'entre nous qui disent : elle nous pose plus de questions qu'elle n'en résout. Et c'est vrai que l'on peut s'interroger : comment concilier république décentralisée et indivisibilité de la république ? Le Sénat avait fait, dans sa majorité, et peut-être même dans son unanimité, une proposition sage, qui était de mettre la reconnaissance de la décentralisation non pas au même niveau que l'indivisibilité de la république, mais dans un autre article. Cela nous paraissait la sagesse, cela n'a pas été accepté. Comment concilier indivisibilité et décentralisation ?

Deuxième question qui se pose : comment concilier la reconnaissance de la notion de chef de file et la non-tutelle d'une collectivité sur une autre ?

Oh, le texte est extraordinaire dans sa forme actuelle : dans la première phrase, il rappelle la non-tutelle, et la deuxième phrase commence par : « cependant, une loi pourra y déroger ». Et donc nous sommes dans la situation où nous risquons d'avoir la région qui décide de l'organisation de telle compétence, à la fois pour le département et pour la commune, le département qui décide pour la commune, et la seule qui n'a à décider pour personne, c'est la commune. Je crois qu'il y a là un risque, ou en tout cas une interrogation à laquelle il faut que, d'ici la fin du débat, des éclaircissements soient apportés.

Troisième point, l'expérimentation. La plupart d'entre nous ne demandons pas tellement à expérimenter, nous demandons plus à avoir la clarté, la simplicité, des compétences clairement définies. Mais expérimenter, est-ce que cela est la capacité pour chacun comme l'a dit Jean-Louis Debré, d'aller au supermarché pour choisir sa compétence. Dans le cas dit de la décentralisation, ne pourront le remplir que ceux qui ont les moyens. Et alors, ce sont de nouvelles inégalités qui risquent de se creuser et de nouvelles difficultés qui peuvent apparaître.

Autonomie fiscale : est-ce que l'un d'entre vous peut me dire ce qu'est une part déterminante de vos ressources ? Il n'y a aucune définition, et d'ailleurs c'est ce qu'avait dit le Conseil Constitutionnel depuis déjà... bien des fois. Part déterminante :

certaines avaient dit prépondérance, ce qui était un peu plus clair. Le Sénat avait proposé que cela soit 50 %, ce qui là avait le mérite de la totale clarté. Mais « part déterminante », je dois dire que les uns et les autres nous nous regardons. Vous allez me dire, ce n'est pas grave. Si. Parce que cela veut dire que ce ne sont pas les élus qui en décideront, mais que s'il y a conflit, c'est le Conseil Constitutionnel, donc les juges qui en décideront. Et je crois qu'il est dommageable que l'on retire aux élus eux-même la capacité à décider du niveau qui est celui de leurs ressources et de leurs compétences financières.

Enfin, quant à la péréquation, nous nous réjouissons que le terme soit intégré. Nous nous réjouissons que l'idée soit reprise. Mais il est clair qu'il faut la définir clairement. Car aujourd'hui, il y a de la péréquation.

Par exemple, en Allemagne, on fixe une fourchette, disant que dans un laps de temps déterminé, aucune commune ne puisse avoir moins de 80 % de la moyenne des dotations et aucune, plus de 120 %. C'était déjà une fourchette large. Et bien nous souhaitons qu'au moins cela puisse être dit. Car si nous ne définissons pas ce qu'est la péréquation, alors c'est un principe auquel nous tirons un grand coup de chapeau chaleureux, mais qui n'aura pas forcément de remontées mécaniques au niveau du terrain et qui ne nous permettra pas de faire reculer les inégalités territoriales qui est au cœur du thème de notre congrès.

Enfin, je dirai à regret que l'intercommunalité ait été la grande oubliée de ces débats, même si la commune a été peu évoquée elle aussi. Je crois que, au détour des regroupements et de l'expérimentation, grâce d'ailleurs à un amendement de Daniel Hoeffel, on a pu réintroduire l'intercommunalité, et je m'en réjouis, mais je pense que c'est un phénomène qui mérite d'être bien pris en compte.

Enfin, le droit de pétition. C'est un droit démocratique, tous les élus locaux reçoivent en permanence des pétitions, et bien entendu, ils font face, ils répondent. Faut-il constitutionnaliser ce droit ? Beaucoup d'élus le ressentent, je dirais, comme une certaine méfiance à leur égard, et une certaine remise en cause de la démocratie représentative. Alors je crois qu'il faut veiller à ne pas décourager. Ce qu'attendent les élus unanimes c'est une simplification, ce n'est pas une complication supplémentaire dans leur gestion quotidienne. Je crois que c'est à cela que nous travaillons.

Enfin, dernier thème : une année de violence. Je crois qu'il est de plus en plus difficile d'être maire, vous le savez tous. Il y a les prises à partie, les prises à partie verbales, les prises à partie physiques qui ont trouvé malheureusement des traductions dramatiques dans l'année qui vient de s'écouler. Vous me permettez de rappeler, et cela sera une forme d'hommage unanime j'en suis convaincu, le drame de Nanterre. Les morts et les blessés, fauchés un soir de séance publique, simplement parce que, tard la nuit, ils étaient là, volontaires pour faire avancer la démocratie locale, travailler au service de leurs concitoyens. Vous me permettez d'évoquer, il sera dans quelques instants parmi nous, l'attentat à l'égard du maire de Paris, Bertrand Delanoë. Je pense que nous pouvons, pour tous ceux qui ont été victimes tout au long de cette année de ce type d'agression plus ou moins grave, dire notre refus d'être les boucs émissaires d'une société en difficulté. Parce que nous sommes les plus près du citoyen, nous sommes aussi souvent les premières cibles du citoyen. Je crois que nous en avons pris conscience mais je crois aussi qu'il faut que tous ensemble nous soyons capable de réagir.

Alors, les maires, je le crois, sont disponibles ; ils sont encore motivés, vous le montrez par votre présence. Attention de ne pas les décourager. Ce que nous demandons, c'est de la clarté, de la simplification, ce sont des moyens - et des moyens équilibrés - et, pourquoi pas, un peu de considération à tous les niveaux.

Pour conclure, car on me fait dire que le Premier ministre ne va pas tarder à arriver, dans mon propos qui manquait singulièrement de poésie, je voudrais terminer par une phrase du poète René Char qui disait : « le réel quelquefois désaltère l'espérance. C'est pourquoi, contre toute attente, l'espérance survit ».

Alors, espérons pour nos communes.

**Intervention de Monsieur Jacques PELISSARD,  
Premier vice-président de l'AMF,  
Président de la commission intercommunalité**

**Mesdames et Messieurs les Maires,  
Mesdames et Messieurs les Présidents de communautés,  
Mes Chers Collègues,**

J'ai d'autant plus de plaisir à présenter le bilan de l'action de l'AMF en matière d'intercommunalité que jusqu'en juillet 2002, c'est Daniel Hoeffel qui a efficacement animé la Commission intercommunalité de notre association des maires de France. Les chiffres sont éloquentes : avec 14 communautés urbaines, 120 communautés d'agglomération et 2030 communautés de communes, la coopération intercommunale a pris une ampleur considérable ces dernières années.

Ce développement s'explique certes en partie par les fortes incitations financières qui ont présidé à sa mise en place mais surtout par le fait que l'intercommunalité constitue une réponse à l'évolution des modes de vie, qu'elle permet d'élaborer un projet d'aménagement et de développement à une échelle cohérente et qu'elle renforce les services rendus à la population et garantit aussi, à condition de ne pas dériver vers la supra communalité, la pérennité de nos communes, qui sont, nous le vivons chaque jour, des espaces essentiels de cohésion sociale.

Toutefois, si le mouvement de mise en place des structures intercommunales est largement engagé, beaucoup reste à faire, que ce soit dans l'énoncé précis des compétences « d'intérêt communautaire » ou dans la définition du bon niveau de responsabilité et de l'équilibre à préserver entre l'efficacité intercommunale et la proximité communale.

Reste également à trouver la bonne articulation entre les trois lois récentes concernant la coopération intercommunale, mais aussi les documents d'urbanisme et les périmètres de contractualisation.

Tout ceci prendra du temps, car il s'agit bien d'un bouleversement institutionnel et d'une véritable recomposition des territoires qui ne peut se faire dans la précipitation et sans l'adhésion confiante des communes au projet intercommunal.

Il appartient en effet à chaque territoire de trouver le bon niveau d'articulation entre des impératifs qui nous paraissent catégoriques l'un comme l'autre : d'une part la cohérence, la solidarité et l'efficacité de l'action intercommunale, et d'autre part la préservation de l'identité des communes et de leur vocation générale à régler les affaires locales et à assurer une relation de proximité entre les citoyens et les pouvoirs publics.

Les relations entre EPCI et communes membres constituent l'essence même de l'intercommunalité et doivent être appelées à se développer, aussi bien en ce qui concerne les relations entre les élus locaux, élus intercommunaux, délégués des élus communaux, que les relations entre les personnels des communautés et ceux des communes s communes qu'elles regroupent.

Il nous faut passer du couple maire-secrétaire de mairie que pendant des décennies, des siècles, nous avons connu, à un travail d'équipe associant les élus locaux, mais aussi les cadres de direction, qu'ils soient communaux ou intercommunaux.

Parce qu'elle réunit à la fois les maires et les présidents de structures intercommunales, l'Association des Maires de France est au centre même de ce dialogue fondamental.

Aussi, alors que lors du 84ème congrès nous annonçons l'adhésion de 458 communautés, ce sont aujourd'hui 871 EPCI à fiscalité propre qui adhèrent à notre association.

Les services proposés par l'ensemble des départements de l'AMF et la présence sur le terrain de la « mission intercommunalité » ont très manifestement contribué à cette dynamique.

C'est ainsi que la « mission intercommunalité » a réalisé cette année plus de 60 simulations financières pour la constitution de communautés, pour le passage à la TPU ou pour l'extension de périmètre d'EPCI existants.

Elle a également effectué une soixantaine de déplacements sur le terrain pour aider au montage de projets, à la réflexion sur l'évolution de la fiscalité ou l'extension des compétences.

Ces déplacements se sont assortis d'un soutien particulier à la conférence permanente des communautés d'Outre-Mer dont elle a préparé et suivi les travaux lors de la première assemblée générale du mois de juillet 2002.

Cette action de conseil, au plus proche des structures, s'est naturellement accompagnée de sollicitations par écrit ou par téléphone et de la rédaction de notes très complètes à destination des élus communautaires :

- incidence de la loi de finances et de la loi « démocratie de proximité » sur les structures intercommunales,
- questions-réponses sur le transfert des zones d'activité,
- transfert de la compétence ordures ménagères,
- transmission des biens entre commune et EPCI...

Un colloque sur le transfert de la compétence voirie aux structures intercommunales a réuni plus de 200 personnes au Sénat autour de questions aussi importantes que la détermination de la voirie d'intérêt communautaire et le partage de pouvoirs et de responsabilité entre le Maire et le Président de la communauté.

Devant la complexité de la gestion des voies transférées et les incertitudes soulevées quant au partage des compétences entre communes et communautés, les débats ont fait apparaître la nécessité d'une reconnaissance législative de l'existence d'un domaine routier intercommunal.

La commission intercommunalité a, pour sa part, débattu des incidences du transfert automatique des services – mais aussi des personnels, c'est passé un peu inaperçu - qui accompagne désormais le transfert de compétences, de la rationalisation des services qu'apporte ainsi la loi « démocratie de proximité », mais aussi des difficultés qu'elle engendre à la fois dans la disparité des statuts des agents et dans les incertitudes juridiques liées à la soumission au code des marchés publics des conventions de mise à disposition.

Quant aux dispositions concernant le transfert de la compétence « déchets ménagers », la commission s'était prononcée de façon unanime sur la nécessité de proroger pendant une année le régime transitoire d'application des dispositions relatives au financement de ce service.

Lors de la discussion parlementaire du projet de loi de finances pour 2003, dans la nuit de vendredi à samedi, nous avons réussi à obtenir le report non pas d'un an mais de trois ans de la date d'application des dispositions prévues par la loi du 12 juillet 1999 pour la TEOM et pour la REOM, ce qui permettra de réfléchir à des modalités nouvelles d'assiette, mais aussi de recouvrement de la taxe ou de la redevance, pour parvenir à des outils rénovés de financement du service public de gestion des déchets ménagers.

Une collaboration fructueuse avec « Entreprise, Territoires, Développement » a également permis à une vingtaine de communautés d'agglomération récemment constituées d'échanger sur le thème de l'organisation de la connaissance du territoire et la construction d'un projet d'agglomération.

Deux enquêtes ont en outre été lancées, l'une sur la détermination de l'intérêt communautaire dans les communautés d'agglomération, notamment dans le domaine du développement économique et de la politique de la ville, l'autre, plus récente, sur les succès et les difficultés d'application des lois Chevènement, Voynet, SRU et démocratie de proximité.

Cette dernière enquête fait suite à une saisine du gouvernement dans la perspective d'un projet de refonte des textes liés à l'intercommunalité, aux pays, aux agglomérations et à la démocratie de proximité. Elle fait apparaître quelques réponses fortes, notamment sur la multiplication des structures et des procédures, sur l'enchevêtrement des périmètres, et sur les risques financiers que certaines dispositions font courir aux communes.

Cette consultation fera l'objet d'un débat lors de notre congrès et plus spécialement lors de la séance de mercredi après midi.

Enfin, la « mission intercommunalité » propose comme chaque année une actualisation du guide de l'intercommunalité, de même que des modèles très complets de statuts de communautés de communes ou divers modèles de délibérations.

Vous trouverez l'ensemble de ces documents dans la salle réservée aux présidents de structures intercommunales.

Chers collègues, l'AMF entend affirmer et développer son rôle en matière d'intercommunalité sur un double registre. Le premier registre, c'est celui poursuivi chaque jour, de l'amélioration du conseil aux communes et aux EPCI lors de la création des EPCI, mais aussi lors des extensions de périmètres, des extensions de compétences.

Le deuxième registre, c'est celui qui consiste pour nous, pour l'AMF, au niveau national, à être le porte-parole des communes et des EPCI auprès des pouvoirs publics et du gouvernement, dans la recherche conjointe de plus de cohérence, plus de liberté dans nos actions intercommunales. Nous avons eu une avancée au Sénat, puisque les regroupements vont bénéficier des expérimentations, mais des textes doivent également permettre de prendre en compte la fusion des communautés sur le fondement du volontariat, la possibilité de mieux « déliaisonner » les taux, en matière en particulier de TPU, et la fixation par les EPCI des modalités de calcul dans le temps des attributions de compensation.

Chers collègues, l'intercommunalité, dans le respect de l'identité de nos communes, est une longue marche. Le bilan à ce jour est positif et je tiens à dire que la mission intercommunalité, dirigée par Madame Brachet, y a largement contribué. Il nous faut poursuivre notre action, mais, nous le savons tous, chaque jour les dispositions législatives, les structures, les outils juridiques, quelles que soient leur pertinence, leur intelligence, seraient vains sans les hommes et les femmes, sans les élus locaux qui, chaque jour, font vivre leur commune, font vivre leurs intercommunalités, animés par une formidable générosité, par un ardent souci du bien public. C'est à eux, à vous, que je veux rendre hommage en vous saluant et en vous remerciant.